

Durant l'exercice contrôlé aucun déblocage n'a été effectué pour cette opération. Cependant des remboursements totalisant 1,264 milliard de DA et se rapportant à des exercices antérieurs ont été effectués.

Enfin, et comme il a été signalé dans les précédents rapports de la Cour, la faiblesse des recouvrements de ces prêts est due à l'introduction en 1991 dans la convention Trésor CNEP d'une clause qui subordonne le remboursement au recouvrement par la CNEP des prêts auprès des bénéficiaires.

-Compte 304 007/2 "prêts à la SNS"

Il s'agit d'un prêt de 45 millions de DA accordé par le gouvernement en 1970 à cette entreprise pour la construction de logements. Le solde du compte à fin décembre s'élève à 15,60 millions de DA auxquels s'ajoutent les intérêts correspondants formant en somme un endettement total de 18,2 millions de DA.

-Compte 304 005 "achèvement d'habitations"

Il concerne des anciennes opérations de construction de 3000 et 2000 logements par différentes wilayas du pays. Leurs soldes au 31 décembre 1993 se montent à :

- 304 005/1 2000 logements pour 36,442 158 millions de DA
- 304 005/4 4000 logements pour 558,264 372 millions de DA

Durant l'exercice 1993, il n'a pas été enregistré d'opérations de recouvrement. En revanche il a été octroyé trois (03) autres prêts aux wilayas de :

- Saïda pour 17,505 119 millions de DA
- Laghout pour 15,664 348 millions de DA
- Adrar pour 17,825 535 millions de DA

-Compte 304 008 "prêts anciens à l'habitat"

Il s'agit de prêts accordés par le Trésor à l'habitat et certains d'entre eux remontent à la période d'avant 1962.

Le solde de ce compte au 31.12.93 s'élevant à 350,405 868 millions de DA est anormalement créditeur.

En somme, on remarque qu'en dépit des efforts déployés par les responsables du Trésor pour assainir ces opérations, les soldes importants des comptes de prêts ne sont convenablement pas apurés dans les délais requis. Il importe néanmoins de souligner que la direction du Trésor a entamé une opération d'analyse attentive et détaillée des comptes susvisés et notamment ceux relatifs au secteur de l'habitat qui accusent davantage de difficultés dans leur apurement. Cette analyse permettra de localiser, sans doute, l'origine des écarts constatés.